

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉCOLE DE GOLF DU CENTRE MANCHE

1.1 : Les séances de formation auront lieu le samedi sur 2 ou 3 créneaux en fonction du nombre d'inscrits.(selon un calendrier distribué au moment de l'inscription et basé sur l'année scolaire)

1.2 : Les différents groupes seront composés en fonction du critère d'âge et de performance.(déterminé par Mathieu AUVRAY, professeur de golf)

1.3 : Le matériel et les jetons de practice seront mis disposition pendant les séances à l'ensemble des joueurs.

Toutefois, chaque joueur peut se servir de son propre matériel, il en est alors responsable.

1.4 : L'accès au terrain de golf sera possible pendant les séances de formation mais aussi en dehors (avec accompagnement d'un adulte et dans les conditions définies par la société gestionnaire).

1.5 : La responsabilité du professeur et de l'association ne pourra être engagé que pendant les heures de cours. En dehors de ces heures, l'association et le professeur déclinent toute responsabilité.

1.6 : Les élèves doivent être attentifs aux consignes du professeurs Avant, pendant et après chaque,ils doivent également être respectueux des autres utilisateurs présents sur le site.

1.7 : Des manquements graves à la bonne conduite et aux règles édictées dans le règlement intérieur pourraient entraîner une exclusion de l'école de golf après consultation de l'association et du professeur.

Les parents

L'élève

Le professeur

Pour l'Association

